

LEVIERS FINANCIERS du ministère du Tourisme

Le 27 novembre 2017

Plan de la présentation

Leviers financiers

- Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)
- Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)
- Aide au développement touristique au nord du 49e parallèle (ADN49)

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Enveloppe

49 M\$ jusqu'au 31 mars 2020

Aide financière

- Subvention (possible lorsque l'aide est de 250 000 \$ et moins)
- Service de dettes (10 versements annuels égaux, capital et intérêts)

Clientèle

OBL, OBNL, coopératives, municipalités, communautés ou nations autochtones

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Objectifs

- Développer et renforcer l'offre touristique québécoise afin de faire du tourisme une industrie concurrentielle, durable, innovante et attractive pour les visiteurs du Québec et pour ceux des marchés extérieurs.
- Stimuler l'investissement privé, la création d'emplois, l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Les projets ciblés doivent appuyer l'une des stratégies suivantes :

- Volet 1 : Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal
- Volet 2 : Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel
- Volet 3 : Appui à la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure
- Volet 4 : Appui à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Objectifs spécifiques – **Stratégie hivernale**

- Soutenir les initiatives qui mettront en valeur le **potentiel festif et événementiel** hivernal pour animer notre destination.
- Enrichir l'expérience des visiteurs dans les **stations de ski** par une **offre d'activités** diversifiées.
- Tirer profit d'une saison de ski prolongée ou de meilleures conditions de pratique grâce à des **systèmes d'enneigement** artificiel modernes.
- Renforcer l'offre **multi-activités** des entreprises touristiques privées à l'intérieur ou à proximité des parcs nationaux offrant une expérience hivernale.
- Consolider les **masses critiques d'attrait hivernaux** et hausser l'attractivité dans les zones d'activités privilégiées par la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Projets recherchés – **Stratégie hivernale**

- Avoir l'hiver comme principale période d'activité.
- Démontrer un potentiel d'attraction des clientèles touristiques.
- Être réalisé dans l'une des cinq zones d'activités hivernales privilégiées par la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal;
OU
- Constituer l'un des produits touristiques prioritaires ciblés dans la Stratégie de mise en œuvre du tourisme hivernal (ou être complémentaire à l'un de ces produits).

5 zones

- Zone A : Outaouais, Laurentides, Lanaudière et Mauricie
- Zone B : Montréal
- Zone C : Cantons-de-l'Est
- Zone D : Québec, Charlevoix et Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Zone E : Gaspésie

4 produits ciblés

Ski alpin et stations de montagne, motoneige, festivals et événements, parcs nationaux

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Objectifs spécifiques – **Stratégie événementielle**

- Renouveler les infrastructures et les installations de l'**industrie événementielle**.
- Développer l'offre mettant en valeur le **tourisme gourmand et l'agrotourisme**.
- Renforcer l'offre valorisant **l'expérience autochtone**.
- Diversifier l'offre touristique des **routes et circuits** mettant en valeur ces produits.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Projets recherchés – **Stratégie événementielle**

- Constituer l'un des produits touristiques prioritaires ciblés dans la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel ou être complémentaire à l'un de ces produits;
OU
- Faire partie d'une route, d'un itinéraire ou d'un circuit touristique contribuant à la mise en valeur des produits ciblés.

3 produits ciblés

Tourisme autochtone, festivals et événements, tourisme gourmand et agrotourisme

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Objectifs spécifiques – **Stratégie nature et aventure**

- Développer l'offre touristique de **villégiature quatre saisons** en milieu naturel par un large éventail d'activités.
- Renforcer l'offre **multi-activités** des entreprises touristiques privées à l'intérieur ou à proximité des parcs nationaux.
- Consolider et diversifier l'offre d'activités des produits de **chasse et pêche**.
- Consolider et diversifier l'offre d'activités des produits d'**adrénaline** et d'**expédition d'aventure**.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Projets recherchés – **Stratégie nature et aventure**

- Constituer l'un des produits touristiques prioritaires ciblés dans la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure ou être complémentaire à l'un de ces produits.

5 produits ciblés

Tourisme de villégiature, produits d'adrénaline, expéditions d'aventure, chasse et pêche, expérience autochtone

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Objectifs spécifiques – **Stratégie Saint-Laurent**

- Consolider la croissance des **croisières internationales** au sein des neuf escales reconnues.
- Développer et structurer l'offre des **croisières fluviales et maritimes** ainsi que celle du **tourisme nautique**.
- Consolider l'offre du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent, notamment pour **l'observation des mammifères marins**.
- Développer et enrichir l'offre des **routes et des circuits maritimes et terrestres** qui mettent en valeur le potentiel touristique du Saint-Laurent.
- Consolider les masses critiques d'**attraits** et hausser l'attractivité dans les pôles d'activités privilégiés par la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Projets recherchés – **Stratégie Saint-Laurent**

- Être réalisé dans un des pôles du Saint-Laurent ou le long d'une route ou d'un circuit touristique entre les pôles.
- Constituer l'un des sept produits touristiques prioritaires ciblés dans la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique ou être complémentaire à l'un de ces produits.

10 pôles

Montréal, Trois-Rivières, Québec, Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Gaspé, Îles-de-la-Madeleine

7 produits ciblés

Croisières internationales, croisières fluviales et maritimes, croisières-excursions, observation des mammifères marins, sites naturels et patrimoniaux, nautisme, festivals et événements

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Projets admissibles

- Consolidation, implantation, expansion ou modernisation d'un attrait, d'une activité, d'un équipement, d'un produit spécialisé ou d'un service touristique.
- Construction, agrandissement ou réfection d'une infrastructure touristique.

Les projets doivent démontrer leur potentiel à contribuer à l'augmentation de l'achalandage touristique.

Exclusions

- Commerce de détail et du secteur de la restauration.
- Services liés directement à l'hébergement, à l'exception de ceux réalisés dans le contexte du produit de villégiature en milieu naturel du volet 3.
- Secteur des jeux de hasard.
- Liés à la vente et à la consommation d'alcool.
- Déjà réalisés ou en cours de réalisation.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Coût minimum/projet	100 000 \$ en coûts admissibles
Aide financière	Maximum 33,33 % des coûts admissibles Maximum 3 M\$
Mise de fonds	20 % 10 % pour les communautés ou nations autochtones et les projets aux Îles-de-la-Madeleine
Cumul des aides gouvernementales	50 % OBL 80 % OBNL, coopératives, municipalités 90 % communautés ou nations autochtones et les projets aux Îles-de-la-Madeleine

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Coûts admissibles

- Coûts directs d'immobilisation définis et déterminés selon les principes comptables généralement reconnus relativement au projet admissible.
- Coûts liés à l'achat et à l'installation d'équipement et de mobilier spécialisés, y inclus les coûts liés à l'accessibilité des lieux pour les personnes ayant une incapacité.
- Coûts d'acquisition de bateaux.
- Coûts d'acquisition de terrains, de servitudes et de droits de passage et autres frais connexes.
- Coûts de location de terrains, d'immeubles et d'autres installations (bail emphytéotique).
- Coûts liés au développement, à l'aménagement et à la mise en valeur de terrains et de sentiers.
- Frais d'arpentage du chantier.
- Honoraires versés à des professionnels reconnus pour la conception et l'ingénierie et à du personnel technique, ou encore à des consultants retenus pour la surveillance ou la gestion d'un projet admissible.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Coûts admissibles (suite)

- Honoraires relatifs à l'élaboration du projet (études préalables, plan d'affaires du projet, etc.). Ces honoraires sont admissibles même s'ils sont antérieurs au dépôt de la demande d'aide financière (maximum deux ans).
- Coûts liés à une étape de pré faisabilité d'un projet (ex. : projet pilote), notamment pour le développement de produits spécialisés, comme les expéditions d'aventure (y inclus les frais de fonctionnement et les frais généraux).
- Coûts liés aux pratiques écoresponsables en milieux isolés.
- Coûts liés à la Politique d'intégration des arts à l'architecture.
- Coûts liés aux études d'évaluation des impacts sur l'environnement.
- Taxes afférentes aux coûts admissibles.
- Frais d'intérêts sur le financement temporaire (portant sur la somme qui sera accordée par le ministère du Tourisme (MTO)).
- Frais et les honoraires de l'institution financière inhérents à l'obtention d'un financement à long terme (portant sur la somme qui sera accordée par le MTO).

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Coûts non admissibles

- Partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et services ainsi que les autres coûts pour lesquels le bénéficiaire (ou une tierce partie) a droit à un remboursement.
- Engagements ou contributions en nature (ex. : bénévolat, biens et services, etc.).
- Coût des services ou travaux normalement fournis par un bénéficiaire ou tout autre mandataire du bénéficiaire (ex. : entretien, régie interne).
- Salaires et autres formes de rémunération de tout employé permanent d'un bénéficiaire, notamment ceux liés à la planification, à l'ingénierie, à l'architecture, à la supervision, à la gestion et à d'autres services fournis.
- Transferts d'actifs.
- Frais de fonctionnement, d'exploitation ou d'administration directs ou indirects (à l'exception des coûts liés à une étape de préféabilité d'un projet).
- Frais juridiques.
- Frais usuels d'entretien et ceux liés à l'exploitation.
- Rémunération versée à un lobbyiste.
- Dépassements de coûts.
- Coûts de promotion et de mise en marché.

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Critères d'appréciation d'un projet

- L'atteinte des objectifs du programme.
- La viabilité financière du projet .
- Le projet répond à la demande des marchés ciblés par le MTO.
- Le projet a des retombées dans sa région et stimule l'économie.
- Le projet contribue à la structuration ou à la forfaitisation de l'offre.

Conditions particulières

- Disponibles sur le site Web du MTO (notamment la Politique d'intégration des arts à l'architecture et l'appel d'offres public pour tout contrat de construction de 100 000 \$ et plus).

Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)

Dépôt des demandes En continu

Fin du programme 31 mars 2020

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Enveloppe	12 M\$ MTO + 12 M\$ ATR En collaboration avec 21 associations touristiques régionales
Aide financière	Subvention
Clientèle	OBL, OBNL, coopératives, municipalités, communautés ou nations autochtones

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Objectifs

- Favoriser le développement d'une offre touristique originale, complémentaire, respectueuse du développement durable.
- Stimuler l'économie des régions par la **création d'emplois**, **l'augmentation du nombre de visiteurs** et **l'accroissement des retombées économiques**.

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Les catégories de projets admissibles sont les suivantes :

- Attrait, activités et équipements
- Études
- Structuration de l'offre touristique régionale
- Hébergement (facultatif)
- Festivals et événements
- Services-conseils

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Projets admissibles

- Des critères spécifiques sont définis par les ATR pour chacune des catégories.

Exclusions

- Secteurs de la restauration et du commerce de détail.
- Projets d'accueil et de signalisation touristique.
- Les applications mobiles.
- Le développement de contenu de formation.
- Secteur des jeux de hasard.
- Liés à la vente et à la consommation d'alcool.
- Déjà réalisés ou en cours de réalisation.

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Coût minimum/projet	Selon les régions
Aide financière	Selon les régions
Mise de fonds	20 % 10 % pour les communautés ou nations autochtones
Cumul des aides gouvernementales	50 % OBL 80 % OBNL, coopératives, municipalités 90 % communautés ou nations autochtones (les règles diffèrent au nord du 49 ^e parallèle)

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Coûts admissibles et coûts non admissibles

- Définis pour chacune des catégories.

Critères d'appréciation d'un projet

- L'atteinte des objectifs du programme.
- La viabilité financière du projet.
- Le projet répond à la demande des marchés ciblés par le MTO.
- Le projet a des retombées dans sa région et stimule l'économie.
- Le projet contribue à la structuration ou à la forfaitisation de l'offre.

Conditions particulières

- Disponibles sur le site Web de chacune des ATR (notamment les coûts minimums d'un projet et l'aide maximale accordée).

Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT)

Dépôt des demandes	Maximum 3 appels de projet par région
Période d'analyse	Variable selon les régions
Fin des EPRT	31 mars 2020
Particularités	Projets soumis à un comité de gestion (ATR, MTO, autres partenaires selon les régions)
Information	ATR de votre région

Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle (ADN49)

Enveloppe	3,16 M\$ par année, jusqu'au 31 mars 2020
Aide financière	Subvention
Clientèle	OBL, OBNL, coopératives, municipalités, communautés ou nations autochtones

Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle (ADN49)

Objectifs

- Accroître la capacité et la qualité de l'hébergement.
- Diversifier les activités des pourvoiries afin d'attirer une nouvelle clientèle.
- Augmenter les infrastructures et attraits touristiques.
- Prolonger la saison touristique en région.
- Produire des dépenses touristiques et des retombées économiques supplémentaires pour le Québec.

Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle (ADN49)

Projets recherchés

- Attirer une clientèle touristique québécoise et internationale et favoriser le prolongement de la saison touristique.
- Prendre en considération les principes de développement durable énoncés dans la Loi québécoise sur le développement durable.
- Avoir des retombées sur les recettes touristiques régionales, sur la diversification économique et sur la création d'emplois en région.
- Recevoir l'appui du milieu.
- Être conforme aux orientations du MTO pour les territoires au nord du 49^e parallèle.
- Être réalisé sur les territoires situés au nord du 49^e parallèle.
- Favoriser l'accessibilité des lieux pour les personnes ayant une incapacité.

3 volets

Hébergement; pourvoiries; infrastructures, bâtiments d'accueil et attraits

Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle (ADN49)

Projets admissibles

- Des critères spécifiques sont définis pour chacun des volets.

Exclusions

- Commerce de détail.
- Résidences de tourisme et de gîtes (sauf dans les municipalités ou villages qui ne disposent pas d'hébergement touristique).
- Projets qui ne sont pas liés aux orientations stratégiques du MTO pour le nord du 49^e parallèle.
- Promotion et de commercialisation.
- Déjà réalisés ou en cours de réalisation.

Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle (ADN49)

Coût minimum/projet	Aucun
Aide financière	Maximum 50 % OBL, 80 % OBNL, 90 % communautés ou nations autochtones
Mise de fonds	20 % 10 % communautés ou nations autochtones
Cumul des aides gouvernementales	70 % OBL 80 % OBNL, coopératives, municipalités 90 % communautés ou nations autochtones

Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle (ADN49)

Coûts admissibles et coûts non admissibles

- Définis pour chacun des volets.

Critères d'appréciation d'un projet

- Le projet contribue à l'atteinte des objectifs du programme.
- L'organisme démontre la viabilité financière du projet .
- Le projet répond à la demande des marchés ciblés par le MTO.
- Le projet a des retombées dans sa région et stimule l'économie.
- Le projet contribue à la structuration ou à la forfaitisation de l'offre.

Conditions particulières

- Disponibles sur le site Web du MTO (notamment la Politique d'intégration des arts à l'architecture et l'appel d'offres public pour tout contrat de construction de 100 000 \$ et plus).

Aide au développement touristique au nord du 49^e parallèle (ADN49)

Dépôt des demandes

En continu

Fin de l'Entente avec
la Société du Plan Nord

31 mars 2020

Pour toute question

Programmes du MTO :

<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/programmes-services/index.php>

Joindre le conseiller en développement touristique de votre région :

<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/repertoires/developpement/conseillers.html>